

CONDITIONS PARTICULIERES – WIGO-IMMO

Wigo-Immo	Vendeur	Bon de commande
Wigo-Immo, S.A.S au capital de 3.000 euros, dont le siège social est sis 20 C, rue de Wervicq – 59166 Bousbecque, France, immatriculée au RCS de Lille Métropole sous le numéro 840 132 450, détenant une carte d'agent immobilier n° CPI 5906 2018 000 036 396 délivrée par CCI Grand Lille. N° T.V.A. intracommunautaire : FR93 840132450	Madame/Monsieur , né(e) le à , demeurant [/Option] Madame/Monsieur , né(e) le à , demeurant	Date : N° de Bon de Commande : Durée de validité : 12 mois

Les présentes Conditions Particulières, conclues en application des conditions générales Wigo-Immo reproduites ci-après, définissent les conditions particulières applicables aux Services réalisés par Wigo-Immo pour le Vendeur, en contrepartie du paiement par ce dernier des sommes convenues.

Les termes en majuscules dans les présentes Conditions Particulières ont le sens qui leur sont attribués dans les conditions générales Wigo-Immo.

Description des Services souscrits	
<p>Pack Wigo-Immo : Analyse du marché afin d'estimer le Bien/Réalisation d'un reportage photo en haute définition/Réalisation d'une visite virtuelle (360°)/Réalisation de plans 2D et 3D/Géolocalisation du Bien/Conseils de mise en valeur du Bien/Multidiffusion de l'annonce/Prêt d'un panneau « Maison à vendre »/Assistance et coaching en vue de la vente du Bien/Gestion et filtres des demandes</p> <p>Services Complémentaires : Réalisation des visites/Aménagement et home-staging virtuels/Home-staging</p> <p>Bien immobilier concerné :</p>	
Prix	
Pack Wigo-Immo :	4 490 euros <input type="checkbox"/>
Services Complémentaires	
Réalisation des visites	500 euros <input type="checkbox"/>
Aménagement et home-staging virtuels	sur devis
Home-staging	sur devis
Prix de vente : Sauf accord ultérieur écrit des parties, les biens devront être présentés au prix de :	
Renonciation au droit de rétractation	
Le Vendeur souhaite que Wigo-Immo commence à exécuter les prestations définies aux Conditions Particulières et ce, avant la fin du délai de rétractation tel que défini à l'article 7.1 des Conditions Générales Wigo-Immo.	
Ainsi, en cochant la case ci-après, le Vendeur renonce expressément à son droit de rétractation : <input type="checkbox"/>	
La signature du présent Bon de Commande vaut acceptation des conditions générales Wigo-Immo reproduites ci-après.	
Pour Wigo-Immo	Pour le Client
Représentée par	Madame/Monsieur
Président	
Date :	Date :
<i>Signature</i>	<i>Signature</i>

CONDITIONS GENERALES

Les présentes conditions générales Wigo-Immo (les « **Conditions Générales** ») régissent les relations entre la société Wigo-Immo, Société par actions simplifiée au capital de 3.000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lille Métropole sous le numéro 840 132 450, dont le siège social est situé au 20 C, rue de Wervicq – 59166 Bousbecque, détenant la carte d'agent immobilier numéro CPI 5906 2918 000 036 396 délivrée par CCI Grand Lille (« **Wigo-Immo** ») et toute personne inscrite désireuse d'utiliser le site internet de Wigo-Immo (le « **Vendeur** ») accessible notamment à l'adresse www.wigo-immobilier.com (le « **Site** »).

Wigo-Immo et le Vendeur sont ci-après dénommés individuellement une « **Partie** » et collectivement les « **Parties** ».

Article 1 DEFINITIONS

Les termes et expressions dont la première lettre de chaque mot est en majuscule ont, au sein des Conditions Générales, la signification qui leur est attribuée ci-après, qu'ils soient utilisés au singulier ou au pluriel.

- 1.1** « **Bien** » désigne le bien immobilier dont le Vendeur est propriétaire et qu'il souhaite proposer à la vente, tel qu'identifié aux Conditions Particulières.
- 1.2** « **Conditions Particulières** » désigne la(les) proposition(s) de Services soumise(s) par Wigo-Immo et acceptée(s) par le Vendeur.
- 1.3** « **Contrat** » désigne les Conditions Générales ainsi que les annexes, avenants éventuels et Conditions Particulières associées.
- 1.4** « **Pack Wigo-Immo** » désigne les prestations de base proposées par Wigo-Immo pour la souscription des Conditions Particulières. Il est composé des prestations énumérées à l'article 5.1.
- 1.5** « **Services** » désigne l'ensemble des prestations fournies par Wigo-Immo au Vendeur aux termes du Contrat. Les Services comprennent le Pack Wigo-Immo et le cas échéant, les Services Complémentaires souscrits par le Vendeur.
- 1.6** « **Service Complémentaire** » désigne les prestations optionnelles proposées par Wigo-Immo telles que définies à l'article 5.2.

Article 2 ACCES AU SITE

En vue de son inscription sur le Site, le Vendeur doit renseigner les champs du formulaire d'inscription au moyen de données complètes et exactes. Les données dont la communication à Wigo-Immo est obligatoire sont identifiées comme telles lors de l'inscription du Vendeur.

En cas de déclaration incomplète ou erronée, le compte du Vendeur peut être fermé, de plein droit, sans préavis et sans formalité préalable. En tout état de cause, le Vendeur consent à garantir Wigo-Immo de toutes les conséquences qui pourraient découler de cette déclaration incomplète ou erronée.

La création d'un compte par le Vendeur se fait à l'aide de l'adresse de courrier électronique qu'il a communiquée à Wigo-Immo et du mot de passe qu'il a choisi (pour des raisons de sécurité et de confidentialité, il est recommandé au Vendeur de choisir des mots de passe composés de plusieurs types de caractères, et de le modifier régulièrement).

Le compte personnel de chaque Vendeur lui permet de mettre à jour les données le concernant.

L'identifiant et le mot de passe sont uniques et personnels. Ils ne doivent pas être divulgués à des tiers. Toute utilisation du Site réalisée au moyen de l'identifiant et du mot de passe d'un Vendeur sera réputée avoir été réalisée par ledit Vendeur. En cas de divulgation de son identifiant et mot de passe, le Vendeur doit contacter dans les plus brefs délais Wigo-Immo à l'adresse mail contact@wigo-immobilier.com afin que ceux-ci soient désactivés.

Article 3 CONDITIONS POUR SOUSCRIRE LES SERVICES

Pour pouvoir conclure le Contrat, le Vendeur garantit Wigo-Immo ne pas avoir conclu un contrat d'exclusivité sur le Bien avec une agence immobilière.

Au moment de la signature des Conditions Particulières, le Vendeur s'engage à communiquer à Wigo-Immo :

- (i) l'acte de propriété du Bien ;
- (ii) le relevé de charges du Bien ;
- (iii) la taxe d'habitation ;
- (iv) la taxe foncière ;
- (v) un diagnostic de performance énergétique valide ;
- (vi) le dernier procès-verbal d'assemblée générale, le cas échéant.

Article 4 ENTREE EN VIGUEUR – DUREE DU CONTRAT

Le Contrat prend effet à compter de l'envoi par Wigo-Immo de la confirmation de la commande du Vendeur, et restera en vigueur jusqu'à la vente du Bien, sauf en cas de résiliation anticipée dans les conditions définies à l'Article 14.

A l'expiration de cette période contractuelle initiale, le Contrat expirera automatiquement.

Article 5 DESCRIPTION DES PRESTATIONS WIGO-IMMO

5.1 Pack Wigo-Immo

Le Pack Wigo-Immo est constitué des prestations de base proposées par Wigo-Immo pour la souscription des Conditions Particulières par le Vendeur :

- (i) analyse de marché afin d'estimer le Bien ;
- (ii) réalisation d'un reportage photo en haute définition ;
- (iii) réalisation d'une visite virtuelle (360°) ;
- (iv) géolocalisation du Bien ;
- (v) conseils de mise en valeur du Bien ;
- (vi) diffusion de l'annonce sur le Site et sur des sites spécialisés ;
- (vii) prêt d'un panneau « Maison à vendre » ;
- (viii) assistance et coaching du Vendeur jusqu'à la vente du Bien ;
- (ix) gestion et filtre des demandes de renseignement.

5.2 Services Complémentaires

En sus du Pack Wigo-Immo, le Vendeur peut souscrire des prestations complémentaires :

- (i) réalisation des visites, et/ou ;
- (ii) aménagement et home-staging virtuels, et/ou ;
- (iii) home-staging.

Article 6 CONDITIONS DE PASSATION DES COMMANDES

L'enregistrement d'une commande sur le Site est réalisé lorsque le Vendeur envoie par email à l'adresse **contact@wigo-immo.com** les Conditions Particulières signées.

- (vii) Avant d'envoyer les Conditions Particulières signées à Wigo-Immo, le Vendeur a la possibilité de vérifier le détail de sa commande, son prix total et de corriger ses éventuelles erreurs.
- (viii) Le Contrat ne sera considéré comme définitivement conclu qu'après l'envoi au Vendeur d'une acceptation de la mission par Wigo-Immo, par courrier électronique.

Article 7 CONDITIONS TARIFAIRES

7.1 Prix des Services

Les prix versés par le Vendeur en vue de la fourniture par Wigo-Immo du Pack Wigo-Immo et des Services Complémentaires sont mentionnés aux Conditions Particulières.

Les sommes dues à Wigo-Immo et visées au présent Article 6 sont toutes taxes comprises. Les prix tiennent compte de la T.V.A. française applicable au jour de la signature par les Parties des Conditions Particulières.

7.2 Modalités de paiement

Les factures sont émises :

- (i) pour le Pack Wigo-Immo :
 - (a) une facture de 4.490 euros est émise à la signature de l'acte authentique de vente du bien;
 - (b) une facture de 4.990 euros est émise à la signature de l'acte authentique de vente du Bien en cas de supplément « Réalisation des visites ».
- (ii) pour les Services Complémentaires : à la signature des Conditions Particulières.

Les factures émises à la signature des conditions particulières doivent être payées sous un délai de 30 jours tandis que la facture de 2.490 euros ou 2.990 doivent être payées le jour de la signature de l'acte authentique de vente du bien. Toute somme impayée dans les délais contractuels portera automatiquement intérêt au jour le jour jusqu'à la date de son paiement intégral en principal, intérêts, frais et accessoires, à un taux égal à trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

Les modes de paiement acceptés par Wigo-Immo sont les suivants :

- (i) chèque de banque : il doit être émis par une banque domiciliée en France métropolitaine. Ledit chèque sera encaissé dès sa réception par Wigo-Immo ;
- (ii) virement bancaire ;

Le Vendeur garantit Wigo-Immo qu'il dispose des autorisations éventuellement nécessaires pour utiliser le mode de paiement choisi par lui.

Article 8 MISE EN ŒUVRE DES SERVICES

8.1 Droit de rétractation

Le Vendeur dispose d'un délai de quatorze (14) jours à compter de la conclusion du Contrat pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à motiver sa décision ni à payer de pénalités.

Pour exercer son droit de rétractation, le Vendeur doit notifier sa décision de rétractation du Contrat par l'envoi d'une déclaration dénuée d'ambiguïté ou par le biais du formulaire de rétractation joint aux Conditions Particulières, à l'adresse suivante :

contact@wigo-immo.com

Dans ce cas, Wigo-Immo en accuse bonne réception par l'envoi d'un courrier de confirmation.

La mise en œuvre de son droit de rétractation par le Vendeur entraîne le remboursement des sommes qu'il aurait d'ores et déjà versé au titre du Contrat.

Le remboursement desdites sommes sera effectué au plus tard dans un délai de trente (30) jours à compter de l'exercice de son droit de rétractation par le Vendeur.

8.2 Délais de mise en œuvre des Services

Afin de pouvoir mettre en œuvre les Services, Wigo-Immo devra visiter le Bien.

Pour ce faire, la prise de rendez-vous se fait lors de la conclusion du Contrat.

Le Vendeur s'engage à fixer le rendez-vous pendant les heures normales d'ouverture et d'activité de Wigo-Immo dans un délai d'un (1) mois à compter de la conclusion du Contrat.

A la suite de la prise de rendez-vous, un email de confirmation est envoyé au Vendeur.

Le Vendeur peut décaler le rendez-vous à une (1) reprise à condition que Wigo-Immo en ait été avisé au minimum deux (2) jours avant la date du rendez-vous initial.

Les modifications de rendez-vous se font uniquement par l'envoi d'un email à l'adresse suivante : contact@wigo-immo.com.

Le Vendeur devra choisir une nouvelle date de rendez-vous selon les disponibilités de Wigo-Immo. Une confirmation par email sera envoyée au Vendeur à l'adresse qu'il aura indiquée lors de son inscription sur le Site.

La durée de l'intervention de Wigo-Immo est variable et sera déterminée discrétionnairement par Wigo-Immo en fonction des prestations qu'il a à effectuer.

La présence du vendeur est indispensable durant le rendez-vous et tout au long de l'intervention de Wigo-Immo.

Le Vendeur peut se faire représenter par une personne majeure, à condition que cette dernière soit dûment habilitée par une procuration.

La mise en Ligne de l'annonce réalisée par Wigo-Immo conformément aux termes du Contrat, est effectuée dans un délai de cinq (5) jours ouvrés à compter de la visite du Bien par Wigo-Immo.

8.3 Assistance du Vendeur

Pendant toute la durée du Contrat, Wigo-Immo fournira un service d'assistance et de coaching au Vendeur.

Afin de pouvoir accéder au service d'assistance, il convient d'appeler Wigo-Immo au : 07.72.41.92.84 ou lui écrire un email à l'adresse suivante : contact@wigo-immo.com.

Les horaires et jours d'ouverture du service d'assistance sont les suivants :

- (i) Du lundi au vendredi : 8h30-18h ;
- (ii) Le samedi : 8h30 – 12h.

Article 9 ENGAGEMENTS DE WIGO-IMMO

Les Services que le Vendeur souhaite voir réalisés seront fournis par Wigo-Immo selon les termes du Contrat, sur la base des éléments fournis par le Vendeur et dans le respect des objectifs définis par les Parties tels que figurant au Contrat.

Sauf stipulations expresses contraires, les obligations de Wigo-Immo dans le cadre du Contrat sont des obligations de moyen.

Article 10 ENGAGEMENTS DU VENDEUR

10.1 Dans le cadre de l'utilisation du Site

Dans le cadre de son usage du Site, le Vendeur s'engage à respecter la législation applicable.

En l'absence d'autorisation préalable et écrite de Wigo-Immo, il est interdit :

- (i) d'insérer des informations fausses ou non pertinentes sur le Site ;
- (ii) d'utiliser le Site de manière à ce que, de notre point de vue, les performances ou les fonctionnalités du Site, ou de tout autre système informatique ou réseau utilisé par Wigo-Immo, soient impactés négativement ou que les Vendeurs du Site soient négativement affectés ;
- (iii) de charger ou transmettre sur le Site ou utiliser tout équipement, logiciel ou routine qui contienne des virus, chevaux de Troie, vers, bombes à retardement ou autres programmes et procédés destinés à endommager, interférer ou tenter d'interférer avec le fonctionnement normal du Site, ou s'approprier le Site, ou encore recourir à n'importe quel moyen pour causer une saturation de nos systèmes ou porter atteinte aux droits de tiers ;
- (iv) d'extraire ou de réutiliser tout ou partie des données contenues sur le Site.

Il est rappelé que les articles 323-1 et suivants du code pénal sanctionnent par des peines allant jusqu'à cinq (5) ans d'emprisonnement et 150 000 euros d'amende, notamment :

- (i) l'accès et le maintien frauduleux dans un système de traitement automatisé de données ;
- (ii) la suppression, la modification ou l'ajout frauduleux de données dans ce système ;
- (iii) le fait d'entraver ce système.

10.2 Dans le cadre de la mise en œuvre des Services

Le Vendeur garantit Wigo-Immo :

- (i) être titulaire de tous droits et autorisations nécessaires à la réalisation des Services ;
- (ii) que les documents et renseignements transmis à Wigo-Immo dans le cadre du Contrat correspondent à la situation et aux caractéristiques du Bien et sont exactes, actuelles, sincères et fidèles à la réalité.

Le Vendeur autorise Wigo-Immo à exploiter et publier des images du Bien sur le Site et les sites spécialisés.

Dans le cas où le Vendeur souscrit des Services Complémentaires, le vendeur s'engage à permettre Wigo-Immo d'accéder au Bien afin qu'il puisse pleinement exécuter lesdites prestations (p. ex. réalisation des visites, home-staging).

Le Vendeur s'engage à prévenir Wigo-Immo dès que le Bien sera vendu.

10.3 Clause pénale

De convention expresse et à titre de condition essentielle sans laquelle wigo-immo n'aurait pas accepté la présente mission, le vendeur :

- S'engage à approuver et à signer au prix et conditions convenus dans ce contrat, tout compromis de vente, qu'il y ait ou pas un prêt immobilier (loi n°79-596 du 13.07.1979) avec toute personne présentée par Wigo-Immo.
- S'interdit pendant la durée du contrat et pendant 12 mois suivant son expiration, de traiter directement avec un acquéreur ayant été présenté par Wigo-Immo ou ayant visiter les locaux avec lui.

En cas de non-respect de ces obligations ci-dessus, le vendeur s'engage à verser à Wigo-Immo une indemnité forfaitaire égale au montant de la rémunération prévue en première page (articles 1142 et 1152 du code civil)

Article 11 PROPRIETE INTELLECTUELLE

La Site est la propriété exclusive de Wigo-Immo.

Tout contenu n'étant pas mis en ligne par le Vendeur, notamment toute donnée, fonctionnalité, texte, noms, désignations, image, photographies, élément graphique, marques, sons, est la propriété exclusive de Wigo-Immo. Les Conditions Générales ne sauraient en aucun être interprétées comme un transfert de l'un quelconque des droits de Wigo-Immo. Aucun de ces éléments ne peut être téléchargé, copié, modifié, supprimé, distribué, transmis, diffusé, vendu, loué, concédé ou exploité de quelque manière que ce soit, sans l'accord exprès, préalable et écrit de Wigo-Immo.

Est expressément interdite l'extraction, par transfert permanent ou temporaire de la totalité ou d'une partie qualitative ou quantitativement substantielle du contenu de la base de données du Site sur un autre support, par tout moyen et sous toute forme que ce soit.

Article 12 PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

12.1 Collecte des données à caractère personnel

Wigo-Immo, dans ses relations avec le Vendeur, est amenée à traiter, pour son propre compte, des données à caractère personnel du Vendeur, lesquelles données lui ont été communiquées par ce dernier (i) lors de la signature des Conditions Particulières, (ii) lors son inscription sur le Site, (iii) ultérieurement via son compte personnel sur le Site ou (iv) lors de demande de renseignements au sujet d'une annonce immobilière.

Ces informations sont nécessaires pour permettre au Vendeur soit d'accéder aux Services proposés par Wigo-Immo, soit afin d'obtenir des renseignements au sujet d'une annonce immobilière.

Le Vendeur a préalablement consenti aux traitements désignés dans les Conditions Générales (i) en signant les Conditions Particulières, ou (ii) en envoyant un message à Wigo-Immo ou, le cas échéant, (iii) en cliquant sur « ok » sur le bandeau d'information d'utilisation des cookies.

Wigo-Immo ne procédera à aucun autre traitement de données à caractère personnel autre que ceux décrits au sein des Conditions Générales, sauf avec l'accord exprès du Vendeur.

12.2 Finalité de la collecte des données à caractère personnel

Les données à caractère personnel collectées par la Société sont traitées pour les finalités suivantes :

- (i) effectuer les opérations relatives à sa relation commerciale avec le Vendeur, c'est-à-dire concernant les commandes, les factures, la comptabilité ;
- (ii) opérer le suivi de la « relation client », tel que la réalisation d'enquêtes de satisfaction, la gestion des réclamations et du service après-vente ;
- (iii) sélectionner des Vendeurs pour réaliser des études, sondages et tests produits ;
- (iv) réaliser des opérations de sollicitations commerciales ;
- (v) élaborer des statistiques commerciales ;
- (vi) organiser de jeux concours, de loteries ou de toute opération promotionnelle ;
- (vii) gérer les demandes d'exercice des droits énumérés à l'article 12.3 ci-dessous ;

- (viii) gérer les impayés et les contentieux ;
- (ix) répondre aux questions des Vendeurs.

12.3 Droits des personnes concernées

12.4 *Droit d'accès, de rectification, à la portabilité, de suppression et d'opposition*

Conformément à la loi du 6 janvier 1978, modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (la « **Loi n° 78-17** ») et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (le « **RGPD** »), le Vendeur dispose du droit d'accéder à ses données personnelles, les rectifier, les effacer, demander leur portabilité, demander la limitation de ce traitement, s'y opposer ou retirer son consentement.

L'exercice de ces droits s'effectue à tout moment en écrivant à Wigo-Immo à l'adresse suivante : 20 C rue de Wervicq 59166 Bousbecque

Ou par mail : contact@wigo-immo.com

Le Vendeur peut, à tout moment, porter réclamation devant l'autorité de contrôle compétente.

12.5 *Directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication des données après le décès du Vendeur*

Tout Vendeur a le droit de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données à caractère personnel après son décès.

Tout Vendeur peut ainsi désigner ou non un tiers qui pourra avoir accès aux données communiquées à Wigo-Immo.

Ce tiers peut être désigné par le Vendeur en écrivant un mail, en ce sens, à l'adresse suivante contact@wigo-immo.com, en indiquant ses nom, prénom et adresse de courrier électronique.

Si le Vendeur n'a défini aucune directive concernant le sort de ses données personnelles suite à son décès, les héritiers du Vendeur peuvent demander à Wigo-Immo d'obtenir toute information utile à la liquidation et au partage de la succession en s'adressant à l'adresse suivante : contact@wigo-immo.com

Les héritiers peuvent également, après le décès du Vendeur, obtenir l'arrêt de tout traitement de données personnelles du défunt.

12.6 Durée de conservation

- (i) les données personnelles du Vendeur en relation avec le Contrat (p. ex. nom, prénom(s), adresse email, adresse de livraison, adresse de facturation) sont conservées pendant une durée de trois (3) ans à compter de leur collecte ;
- (ii) les statistiques de mesures d'audience ne sont pas conservées pour une durée supérieure à treize (13) mois.

Toutefois, à l'issue des délais précités, en ce compris en tant que de besoin à compter de la demande de suppression du Vendeur, ses données personnelles pourront faire l'objet d'un archivage intermédiaire afin que Wigo-Immo puisse satisfaire à ses obligations légales de conservation :

- (i) le contrat conclu dans le cadre d'une relation commerciale sera conservé cinq (5) ans à compter de sa conclusion ;
- (ii) les documents relatifs à la garantie pour les biens ou services fournis au consommateur seront conservés deux (2) ans à compter de sa souscription ;
- (iii) les documents bancaires seront conservés cinq (5) ans à compter de leur communication ;
- (iv) les documents relatifs à la gestion des commandes seront conservés dix (10) ans ;

- (v) les documents relatifs à la gestion de la facturation seront conservés dix (10) ans.

En cas de procédure contentieuse, toutes informations, documents et pièces contenant des données personnelles du Vendeur tendant à établir les faits litigieux peuvent être conservés pour la durée de la procédure, y compris pour une durée supérieure à celles indiquées ci-dessus.

Certaines données pourront être archivées au-delà des durées prévues pour les besoins de la recherche, de la constatation et de la poursuite des infractions pénales dans le seul but de permettre, en tant que besoins, la mise à disposition de ces données à l'autorité judiciaire.

L'archivage implique que ces données soient anonymisées et ne soient plus consultables en ligne mais soient extraites et conservées sur un support autonome et sécurisé.

12.7 Destinataires des données à caractère personnel

Les données personnelles du Vendeur collectées et traitées par Wigo-Immo sont strictement confidentielles.

Wigo-Immo pourra être amenée à transférer de manière temporaire et sécurisée à des tiers certaines données personnelles du Vendeur lorsque cela est nécessaire :

- (i) à l'exploitation et à la maintenance du Site (p. ex. hébergeur du Site) ;
- (ii) à l'exécution de la commande passée par le Vendeur (p. ex. éditeurs des sites spécialisés, prestataire de service de paiement) ;
- (iii) afin de répondre à une injonction des autorités légales.

A ce titre, lorsque le tiers concerné est situé en dehors de l'Union Européenne, ou dans un pays ne disposant pas d'une réglementation adéquate au sens du RGPD, Wigo-Immo encadre sa relation contractuelle avec ce tiers en adoptant un dispositif contractuel approprié.

Vos données à caractère personnel, et notamment les adresses de courrier électronique, ne font l'objet d'aucune location, vente, échange ou partage avec d'autres prestataires si vous n'avez pas expressément accepté de recevoir des offres promotionnelles de la part d'autres sociétés susceptibles de vous intéresser.

12.8 Cookies

Le Site utilise des cookies afin d'éviter aux Vendeurs de saisir leurs identifiants et mots de passe à chaque visite et afin de faciliter les échanges.

Chaque Vendeur conserve la possibilité de refuser les cookies en configurant son navigateur Internet.

Wigo-Immo utilise également des cookies d'analyse d'audience Internet lui permettant de mieux comprendre le comportement de ses utilisateurs. Ces outils collectent des informations et génèrent des rapports sur les statistiques d'utilisation du Site sans que les utilisateurs individuels soient nécessairement identifiés personnellement par le tiers qui fournit ce cookie (p. ex. Google).

Outre la génération de rapports sur les statistiques d'utilisation du Site, ces cookies d'analyse d'audience permettent également, en association avec certains autres cookies publicitaires (placés par des sites et/ou des contenus tiers lorsque le Vendeur y accède), d'afficher des annonces plus pertinentes sur le Web.

Chaque Vendeur conserve la possibilité de refuser les cookies en configurant son navigateur Internet :

- Internet Explorer™ : <http://windows.microsoft.com/fr-fr/internet-explorer/use-tracking-protection#ie=ie-11>
- Safari™ : <http://support.apple.com/kb/PH11952> ;

- Chrome™ : <https://support.google.com/chrome/answer/114836?> ;
- Firefox™ : <https://support.mozilla.org/fr/kb/comment-activer-option-ne-pas-pister> ;
- Opera™ : <http://help.opera.com/Windows/12.10/fr/notrack.html> ;
- Edge™ : <https://privacy.microsoft.com/en-us/windows-10-microsoft-edge-and-privacy>.

12.9 Utilisation statistique de données anonymes

Dans le cadre de son activité, Wigo-Immo collecte, traite et stocke des données statistiques relatives à l'utilisation du Site et relatives aux activités des Vendeurs.

Ces données d'utilisation, qui peuvent être transmises à des tiers, sont anonymes et ne permettent en aucun cas d'identifier les internautes, même de manière indirecte.

Article 13 GARANTIE - RESPONSABILITE

Wigo-Immo ne fournit aucune autre garantie que celles expressément visées par les Conditions Générales.

Wigo-Immo ne saurait être responsable de tout dommage subi par le Vendeur qui résulterait du défaut du respect de tout ou partie des Conditions Générales, d'une faute de sa part, du fait d'un tiers ou de la survenance d'un cas de Force Majeure.

Wigo-Immo ne saurait être responsable de toute défaillance de matériel, services et/ou installation qu'elle ne fournit pas (directement ou indirectement), quand bien même ceux-ci seraient en relation avec le Site.

Article 14 RESILIATION

Chaque Partie pourra de plein droit, sans préjudice de tous dommages et intérêts qu'elle se réserve le droit de solliciter judiciairement, résilier le Contrat avec effet immédiat en cas de manquement par l'autre Partie à l'une quelconque ses obligations essentielles au titre du Contrat, et notamment en cas de défaut de paiement des factures de redevances dues par le Vendeur à Wigo-Immo, s'il n'a pas été remédié à ce manquement par la partie défaillante dans un délai de trente (30) jours ouvrables à compter de la notification de ce manquement faite par l'autre Partie, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Article 15 STIPULATIONS DIVERSES

15.1 Modification des Conditions Générales

Wigo-Immo se réserve le droit d'apporter, à tout moment, aux présentes Conditions Générales toutes les modifications qu'elle jugera nécessaires et utiles.

En cas de modification des Conditions Générales, Wigo-Immo s'engage à faire accepter à nouveau au Vendeur les nouvelles conditions générales au moment où le Vendeur accède à nouveau au Site.

Le Vendeur n'ayant pas expressément accepté les nouvelles conditions générales s'engage à ne pas accéder au Site.

15.2 Force Majeure

Chacune des Parties ne saurait voir sa responsabilité engagée pour le cas où l'exécution de ses obligations serait retardée, restreinte ou rendue impossible du fait de la survenance d'un événement échappant au contrôle de chacune des Parties, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées (ci-après la « **Force Majeure** »).

Sont notamment considérées comme Force Majeure, sans que cette liste soit limitative, les événements suivants : guerre (déclarée ou non) ; acte terroriste ; invasion ; rébellion ; blocus ; sabotage ou acte de vandalisme ; grève ou conflit social, total ou partiel, externe à chacune des Parties ; intempérie (notamment inondations, orages et tempêtes) ; événement déclaré « catastrophe naturelle » ; incendie ; épidémie ; invasion de zombies ; blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement (notamment en énergie) ; défaillance dans la fourniture de l'énergie électrique, du chauffage, de l'air conditionné, des réseaux de télécommunications, du transport des données ; défaillance de satellites.

Dans l'hypothèse de la survenance d'une Force Majeure, l'exécution des obligations de chaque Partie est suspendue.

15.3 Renonciation

Le fait que l'une ou l'autre des Parties n'exerce pas l'un quelconque de ses droits au titre des présentes ne saurait emporter renonciation de sa part à son exercice, une telle renonciation ne pouvant procéder que d'une déclaration expresse de la Partie concernée.

15.4 Convention de preuve

Les registres informatisés seront conservés dans les systèmes informatiques de Wigo-Immo dans des conditions raisonnables de sécurité et seront considérés comme les preuves des échanges, des commandes et des paiements intervenus sur le Site ou par courrier électronique.

15.5 Invalidité partielle

Dans l'hypothèse où une ou plusieurs stipulations des Conditions Générales seraient considérées comme non valides par une juridiction compétente, les autres clauses conserveront leur portée et effet.

La stipulation considérée comme invalide sera remplacée par une stipulation dont le sens et la portée seront le plus proches possibles de la clause ainsi invalidée, tout en restant conforme à la législation applicable et à la commune intention des Parties.

Article 16 LOI APPLICABLE

Les Conditions Générales sont régies par le droit français.

En cas de différend entre Wigo-Immo et le Vendeur, après que ce dernier aura tenté, sans succès, de résoudre les difficultés rencontrées à l'amiable, le Vendeur disposera de la possibilité de saisir le médiateur de la consommation.

FORMULAIRE DE RETRACTATION – WIGO-IMMO

Veillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du Contrat et si vous n'avez pas renoncé à votre droit de rétractation dans les conditions définies aux Conditions particulières.

A l'attention de **Wigo-Immo** (20 C, rue de Wervicq – 59166 Bousbecque ou contact@wigo-immo.com) :

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du Contrat Wigo-Immo ci-dessous :

Signé le :

Nom du (des) Vendeur(s) :

Adresse du (des) Vendeur(s) :

Date :

Signature du (des) Vendeur(s) :

() Rayez la mention inutile.*